

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

15 MARS 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.12.02.03.12

Inscrit sous poste 2 du 13.3.89

Kigali, le 13.3.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par le  
- Comptable de Préf. Kigali  
- Nom Bendatunguba  
- Prénom Protais  
- Code 0024

Paiement par Comptable

N° 0024 autorisé

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
Kigali le 21 MARS 1989  
L'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda

Il y a lieu de payer à Monsieur  
BAKOMEZA Aimable, agent sous-contrat service des Affaires  
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS  
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel  
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,  
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 14 MARS 1989

Pour acquit BAKOMEZA Aimable

17/3/89

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19.11.02.03.12

Inscrit sous poste ... 3 ... du 13.3.89

Kigali, le ... 13.3.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par le  
- Comptable de  
- Nom  
- Prénom  
- Code

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
KIGALI

Paiement par Comptable

N° ~~1000000000~~ autorisé

Kigali, le 21 MARS 1989

L'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda

Il y a lieu de payer à Monsieur  
BAKOFEZA Aimable, agent sous-contrat service des Affaires  
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS  
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel  
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,  
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

14 MARS 1989

Daur ou jui BAKOFEZA Aimable

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.110.02.03.12

Inscrit sous poste 3 du 13.3.89

Kigali, le 13.3.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par le

- Comptable de \_\_\_\_\_

- Nom \_\_\_\_\_

- Prénom \_\_\_\_\_

- Code \_\_\_\_\_

Monsieur l'Ordonnateur par Comptable  
du Rwanda  
KIGALI

Paiement par Comptable  
N° 024

Kigali le 21 MARS 1989  
L'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda

Il y a lieu de payer à Monsieur  
BAKOMEZA Aimable, agent sous-contrat service des Affaires  
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS  
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel  
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,  
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

Le Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 14 MARS 1989

pour agir BAKOMEZA Aimable

REPUBLIKA Y'U RWANDA  
 MINISTÈRE Y'UBUFATANYE BWA  
 GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO  
 Z'UBUTEGETSI  
B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTÈRE CHARGE DES  
 RELATIONS INSTITUTIONNELLES  
B.P.790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira  
 Le présent ordre de mission sert en même temps  
 de feuille de route.

Aho uruhawe akora  
 Service

: *Affaires Juridiques*

Urwandiko rw'ubutumwa N° .....

Ordre de mission

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

: *BAKOMEZA Aimable*

Délivré à Monsieur, Mme, Mlle

Intera n'Umulimo

: *S/C chauffeur*

Grade et fonction

Impamvu y'ubutumwa

: *Service*

Objet de la mission

Igihe ubutumwa buzamara

: *Deux jours*

Durée de la Mission

Uburyo bwo kugerayo

: *veh off A4720*

Mode de déplacement

Igihe aviliye i Kigali

: *le 4 mars 1989*

Départ de Kigali

Igihe azagarukira i Kigali

: *le 5 mars 1989*

Retour à Kigali

Ibyihaliye byakongerwaho

: *déplacement Fam. Sep Sebazyungu*

Mentions spéciales éventuelles

: *a Gatonde et Rambuza*

*1875*

Rutangirwe i Kigali, kuwa

Délivré à Kigali le

: *... 3 mars 1989 ...*

Ministri ushinze Ubufatanye bwa Guvernema  
 n'Izindi Nzego z'Ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'abategetsi b'aho ubutumwa bwashyirijwe

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

Ahaguruka kuwa

Arrivée le : *7 mars 1989*

Départ le : *7 mars 1989*

Yageze

Kuwa

Arrivée à : .....

Le : .....

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles : .....

.....

